Décisions régionales

VR 1 : Affectation du résultat 2021

Le synode régional de l'Église protestante unie en Centre-Alpes-Rhône, réuni à Vogüé (Ardèche), les 11, 12 et 13 novembre 2022,

ayant entendu le rapport du trésorier du conseil régional,
constate le résultat 2021 excédentaire de 115 997,51 € tel qu'il apparaît dans l'annexe F3, et approuve son affectation à raison :
- de 4 318,74 € en augmentation du fonds consistoire,
- de 16 792,15 € en diminution du fonds auto,
- de 23 828,37 € en augmentation du fonds immobilier,
- de 1 620 € en diminution du fonds Témoignage et évangélisation,
- de 25 384,18 € en augmentation du fonds associatif,
- de 80 878,37 € en augmentation du fonds Ministre.

Adopté par 116 voix pour et 1 contre

VR 2 : Budget 2023

Ayant entendu le rapport du trésorier du conseil régional,

Le synode régional de l'Église protestante unie en Centre-Alpes-Rhône, réuni à Vogüé (Ardèche), les 11, 12 et 13 novembre 2022, approuve

- le budget 2023 pour un total en recettes et en dépenses de 3 333 500 € ;
- le montant des contributions de chaque Eglise locale fixé à l'annexe F6.

Adopté par 113 voix pour et 1 contre

VR3 : Poste temporaire

Le synode régional Centre-Alpes-Rhône, réuni du 11 au 13 novembre 2022 à Vogüé,

demande au Conseil national la création d'un poste temporaire de deux ans (du 1er juillet 2023 au 30 juin 2025), intitulé « Solidarité-Formation », rattaché à l'ACREPU-CAR qui en assumera les frais.

Adopté par 103 voix pour et 7 contre